

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels *



UN/SA COLLECTION

CINQUIÈME COMMISSION
51ème séance
tenue le
lundi 19 novembre 1979
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 51ème SEANCE

Président : M. PIRSON (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981
(suite)

Première lecture (suite)

Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales
(suite)

Création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires
économiques et sociales internationales

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/34/SR.51
23 novembre 1979
ORIGINAL : FRANÇAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981 (suite) (A/34/6 et Add.1, A/34/7, A/34/38)

Première lecture (suite)

Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales (suite)

C. Appui aux programmes

1. M. SLORDHAL (Norvège), prenant également la parole au nom des délégations du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Suède, se réfère au paragraphe 6.70 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 (A/34/6), dans lequel le Secrétaire général, s'appuyant sur des arguments solides, demande deux postes nouveaux (un poste D-1 et un poste P-3) pour le Groupe de l'évaluation du Département des affaires économiques et sociales internationales. Le Secrétaire général ajoute qu'il est impossible de répondre aux besoins du Groupe considéré en redéployant les ressources d'autres services du Département, sans entraver gravement le travail de ces derniers.
2. Sur ce point, le Comité consultatif conclut au paragraphe 6.20 de son rapport (A/34/7), que si les recommandations du Comité du programme et de la coordination qui portent sur le plan à moyen terme sont approuvées, le Bureau de la planification et de la coordination des programmes verra s'alléger sa charge de travail. C'est pourquoi il n'approuve pas la demande du Secrétaire général et propose à la Commission de réduire de 98 900 dollars les crédits demandés pour ce programme.
3. L'évaluation est le point de départ de la planification, laquelle est à son tour le préalable indispensable à toute programmation sérieuse. Considérant que les fonctions du Groupe de l'évaluation ne peuvent être assumées par un seul administrateur, les délégations de la Norvège, du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Suède proposent d'accorder au Secrétaire général les deux postes qu'il demande et d'approuver l'ouverture du crédit correspondant, soit 98 900 dollars.
4. M. KEMAL (Pakistan) dit que si le Comité consultatif n'a pas jugé bon d'approuver la création des postes demandés par le Secrétaire général, c'est que les recommandations du Comité du programme et de la coordination pouvaient avoir une incidence sur le travail du Groupe de l'évaluation. Ces recommandations n'ayant pas encore été approuvées, la délégation pakistanaise souhaiterait avoir des précisions sur le rapport de cause à effet entre cette considération et la conclusion du Comité consultatif.

/...

5. M. PEDERSEN (Canada) estime, comme les délégations des pays nordiques, que la fonction évaluation est absolument essentielle à la programmation des activités de l'ONU. Il reste cependant persuadé que les effectifs dont dispose le Département des affaires économiques et sociales internationales sont suffisants pour assumer cette fonction, à condition qu'ils se consacrent à des travaux concrets et non à des recherches théoriques. Convaincue par les arguments présentés par le Comité consultatif au paragraphe 6.20 de son rapport, la délégation canadienne se prononce contre la création des deux postes demandés par le Secrétaire général.

6. M. BROCHARD (France) considère que le Bureau de la planification et de la coordination des programmes, créé en application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, est une unité administrative encore jeune. Il est difficile de ne pas lui donner dès le départ les moyens qui lui permettraient de se montrer à la hauteur de la tâche. C'est pourquoi la délégation française, bien que toujours très sensible aux raisons avancées par le Comité consultatif, approuve la création des postes demandés par le Secrétaire général et l'ouverture au chapitre 6 du crédit correspondant.

7. M. RIPERT (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales) déclare que le programme de travail du Groupe de l'évaluation justifie la présence à temps plein de trois administrateurs pendant l'exercice biennal 1980-1981. Dans ses commentaires (par. 6.20), le Comité consultatif ne juge pas excessive la demande présentée à cet effet par le Secrétaire général. Il propose simplement de réaffecter au Groupe des ressources en personnel dont dispose déjà le Bureau de la planification et de la coordination des programmes. Pourtant, un tel redéploiement ne pourrait s'effectuer sans nuire à la qualité du travail des autres services du Département. Si la recommandation du Comité du programme et de la coordination relative à la présentation d'un plan à moyen terme pour la période 1984-1989 est adoptée, un avant-projet devra lui être soumis en mai 1982, pour être présenté ensuite à l'Assemblée générale à sa session de la même année. Les travaux préparatoires devront donc commencer dès l'automne 1980, par l'élaboration des directives devant présider à la planification des différents programmes. Les travaux de fond et les tâches concrètes se poursuivront tout au long de 1981 et de 1982.

8. En outre en 1980 il faudra donner suite aux décisions de plusieurs instances. En premier lieu, il faudra mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, lorsqu'elles auront été approuvées par l'Assemblée générale. La simple lecture du plan d'action issu de cette conférence montre que les divers organismes du système des Nations Unies devront réexaminer très sérieusement leurs programmes dans les domaines de la science et de la technique, pour leur donner de nouvelles orientations ou lancer de nouvelles activités. En deuxième lieu, tout porte à croire que la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui se tiendra à Copenhague à l'été 1980 invitera l'ONU à redéfinir l'ordre de priorité des activités qui touchent à l'intégration des femmes au développement.

(M. Ripert)

Enfin, la future session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée à la préparation d'une stratégie pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement aura nécessairement des incidences sur les activités de l'Organisation et sur l'orientation, le contenu et les priorités de ses programmes.

9. Il est donc clair que la préparation du prochain projet de plan à moyen terme demandera de plus amples efforts qu'à l'accoutumée, puisque les activités les plus importantes de l'Organisation seront modifiées par les trois conférences en question. Le travail de fond sera effectué par les divers services intéressés mais c'est le Bureau de la planification et de la coordination des programmes qui élabore les procédures et veille à ce que tout se passe conformément à la volonté politique des organes délibérants. Parallèlement, le Bureau devra s'occuper du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 et procéder à l'évaluation des programmes pour le compte du CPC, qui se réunira au printemps 1981. Il s'agit là d'un travail de fond, puisqu'il faudra, sur ce plan également, tenir compte des nouvelles orientations données au cours de l'année 1980.

10. Le Bureau de la planification et de la coordination des programmes est également chargé de fournir des services d'appui fonctionnel au Comité du programme et de la coordination et au Comité administratif de coordination, en matière de méthodologie, pour ce qui est par exemple de créer des programmes pilotes. Il assiste enfin le Conseil économique et social dans son analyse très concrète des tâches accomplies par les différents organismes des Nations Unies et les commissions économiques régionales.

11. Pour la préparation du dernier plan à moyen terme, le Bureau n'a pas pu travailler comme l'Assemblée générale l'avait explicitement demandé dans sa résolution 32/197 relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. On peut considérer sa tâche comme un simple travail administratif, mais aussi comme l'occasion d'une réflexion sur les fonctions des services du Secrétariat et sur l'adéquation du système des Nations Unies aux besoins nouveaux définis par l'Assemblée générale. Il apparaît donc que si la recommandation présentée par le Comité consultatif au paragraphe 6.20 de son rapport est approuvée, non seulement l'exécution des travaux méthodologiques plus ou moins théoriques confiés au Bureau, mais également celle des nouveaux travaux de fond qui lui sont demandés s'en ressentiront.

12. M. METELITS (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que sa délégation demande depuis deux mois un exemplaire de la fiche d'information relative à l'élément de programme 3.3 du sous-programme 3 (Développement des transports), dont il est question au paragraphe 6.69 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 (A/34/6). Elle souhaiterait savoir ce qui motive ce retard, étant donné que la communication de ce document n'exige aucun travail de rédaction ou

(M. Metelits, Etats-Unis d'Amérique)

de traduction. Faute de ces renseignements, il lui sera difficile de se prononcer en toute connaissance de cause sur le chapitre à l'examen.

13. M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne) déclare que le Bureau de la planification et de la coordination des programmes est la cheville ouvrière de l'effort de restructuration entrepris par l'ONU. C'est grâce à lui, en effet, que l'Organisation peut procéder elle-même à l'évaluation de ses tâches les plus importantes. Pourtant, malgré les effectifs considérables qui lui sont alloués malgré le renforcement des mécanismes intergouvernementaux qui visent à améliorer le processus d'examen des programmes, les travaux en sont restés au niveau théorique, c'est-à-dire qu'on s'interroge encore sur la notion même de plan à moyen terme. Or, il est difficile de continuer à financer des activités si elles ne débouchent pas sur des résultats concrets.

14. La délégation de la République fédérale d'Allemagne a déjà fait valoir que le Secrétaire général devait s'efforcer davantage de redéployer les ressources dont il dispose et elle estime que le cas du Groupe de l'évaluation, sur lequel le débat actuel semble être axé, lui en fournit précisément l'occasion. Elle ne peut donc approuver la proposition présentée par la Norvège au nom des pays nordiques.

15. M. PICO DE COANA (Espagne) dit que la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales a éclairé la délégation espagnole sur certains points qui lui paraissaient obscurs. Il lui semble ressortir des propos du Secrétaire général adjoint qu'il n'est pas possible de procéder à un redéploiement quelconque des ressources. Sur ce point, toutefois, la délégation espagnole partage les doutes exprimés par la délégation de la République fédérale d'Allemagne et déplore l'insuffisance de résultats concrets obtenus pour l'exercice biennal en cours. Enfin, le représentant de l'Espagne a cru comprendre que les deux postes demandés seraient utilisés pour des activités à entreprendre à partir de l'automne 1980; il souhaiterait avoir des éclaircissements sur ce point qui, s'ils devaient confirmer l'exactitude de cette interprétation, le conduiraient à appuyer la recommandation du Comité consultatif à l'effet de rejeter la création des deux postes demandés pour le Groupe de l'évaluation.

16. M. STUART (Royaume-Uni) dit que, bien que sa délégation appuie habituellement les recommandations du Comité consultatif, elle est favorable, dans le cas présent, à la proposition des pays nordiques visant à approuver la création d'un poste D-1 et d'un poste P-3 pour le Groupe de l'évaluation du Bureau de la planification et de la coordination des programmes. Si la délégation britannique a adopté cette position c'est parce qu'elle est convaincue que les travaux d'évaluation du Bureau de la planification et de la coordination des programmes revêtent une grande importance pour une meilleure utilisation de l'ensemble des ressources de l'Organisation et qu'il faut accroître les ressources affectées à ce Bureau. Il lui semble d'ailleurs que le véritable problème que soulèvent certaines délégations est celui de la provenance, et non pas de l'opportunité, de ces ressources supplémentaires. Toutefois, la délégation britannique tient à affirmer que bien qu'elle

/...

(M. Stuart, Royaume-Uni)

appuie la proposition des pays nordiques, elle n'en reste pas moins convaincue que, dans d'autres secteurs du Secrétariat, il est possible de procéder à des redéploiements de ressources.

17. M. METELITS (Etats-Unis d'Amérique) dit que si sa délégation préconise vivement l'amélioration de la planification, de la coordination et de l'évaluation des programmes et des activités de l'ONU, elle ne pense pas que la demande de création de deux postes supplémentaires doive susciter des controverses exagérées. Ce qui est plus important c'est que le programme "Planification et coordination des programmes" a déjà été considérablement renforcé lors de la dernière session de l'Assemblée générale et qu'une augmentation trop rapide des ressources ne saurait être bénéfique. Il faut en outre tenir compte de l'importante croissance différée (80 800 dollars) indiquée au tableau 6.21 du projet de budget-programme et non pas seulement du montant effectif de la croissance réelle indiquée dans le même tableau. Par ailleurs, les ressources approuvées à la trente-troisième session ne sont pas affectées à des tâches prioritaires et il existe encore un certain nombre de postes vacants au sein du Département. Le programme doit devenir plus dynamique.

18. Les ressources demandées pour les activités d'évaluation (17,9 p. 100 du total prévu pour le programme) n'étant pas suffisantes, il importe d'y transférer des ressources disponibles. Par ailleurs, la décision prise par le CPC en ce qui concerne la préparation du prochain plan à moyen terme conduit à une réduction du volume de travail total du Bureau de la planification et de la coordination des programmes, ce qui permet de libérer des ressources pour renforcer le Groupe de l'évaluation de ce Bureau. C'est pourquoi la délégation des Etats-Unis estime qu'il n'y a pas lieu d'approuver la création de deux postes nouveaux pour le Groupe de l'évaluation.

19. M. KUYAMA (Japon) rappelle que sa délégation a déjà eu l'occasion d'évoquer le manque de coordination entre le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; le problème semble se poser à nouveau à propos des deux postes dont la Commission discute actuellement; la délégation japonaise n'a donc pas été étonnée d'entendre la proposition que le représentant de la Norvège a faite au début de la séance au nom des pays nordiques.

20. M. VAN NOUHUYS (Pays-Bas) dit que le Gouvernement néerlandais attache une grande importance à l'évaluation des programmes dans le système des Nations Unies. Bien que le Groupe de l'évaluation du Bureau de la planification et de la coordination des programmes soit un nouveau service, qui aurait de ce fait peut-être besoin d'être renforcé, les arguments avancés par le Comité consultatif au paragraphe 6.20 de son rapport (A/34/7) semblent convaincants; en effet, le Bureau de la planification et de la coordination des programmes comprend actuellement 34 postes dont un poste de sous-secrétaire général, deux postes D-2, quatre D-1 10 P-5 et neuf P-4, et que les postes P-3 et en-dessous sont relativement peu nombreux

(M. Van Nouhuys, Pays-Bas)

par rapport aux postes P-4 et au-dessus. Aussi, une solution différente de celle qu'a proposée la délégation norvégienne pourrait être l'adoption d'une mesure transitoire qui consisterait à accroître les responsabilités et les fonctions d'un administrateur général (D-1) et à ne créer qu'un poste P-3 supplémentaire.

21. M. RIPERT (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales), répondant au représentant des Etats-Unis, dit que les milliers de fiches d'information sur les éléments de programme qui existent sont des documents internes, donc des outils de travail pour le Secrétariat, et c'est pourquoi le Secrétariat est soucieux de ne pas instaurer de procédures telles que la communication systématique de ces fiches. Cela dit, les documents internes du Secrétariat ne sont pas secrets et c'est pourquoi des instructions ont été données pour satisfaire à la requête du représentant des Etats-Unis. Toutefois, il serait souhaitable d'éviter la distribution automatique de tels éléments d'information, distribution dont il pourrait résulter une charge de travail et des dépenses considérables.

22. La planification est une pratique évolutive, pour laquelle il n'existe guère de théorie et qui vise à obtenir des résultats immédiats. Il est cependant parfois bon de faire le point et d'approfondir certains aspects méthodologiques; mais le travail qu'aura à réaliser l'an prochain le Groupe de l'évaluation du Bureau de la planification et de la coordination des programmes sera de nature essentiellement pratique. Pour ce qui est des résultats concrets, il est à noter que le Département des affaires économiques et sociales internationales n'existe que depuis un an seulement et il faut du temps pour obtenir des résultats d'une certaine ampleur. Si le Département ne demande que deux postes supplémentaires, c'est essentiellement parce qu'il s'agit pour lui de progresser, mais sans une hâte excessive que les délégations seraient les premières à lui reprocher le cas échéant. Par ailleurs, le Département comprend 32 postes dont six seulement ont été approuvés au moment de la création du Département, les autres ayant été prélevés dans d'autres secteurs du Secrétariat, et en janvier 1980 ces 32 postes tomberont à 27. Pour ce qui est des six postes vacants, quatre de ces postes seront très prochainement pourvus et il n'en restera que deux, vacants depuis peu, à pourvoir.

23. Si la recommandation du Comité consultatif était approuvée, il en résulterait une réduction des effectifs du Département pour l'exercice biennal à venir du fait notamment du transfert de cinq postes d'administrateurs aux commissions régionales et le redéploiement qui s'imposerait malgré tout au Département le conduirait à restreindre ses activités d'évaluation dans certains secteurs.

24. M. SESSI (Italie) dit que, si la solution proposée par le représentant des Pays-Bas ne résoud pas la problème du Bureau, la délégation italienne ne peut non plus approuver la proposition des pays nordiques car, pour des raisons de principe, elle tient à se conformer aux recommandations du Comité consultatif.

/...

25. M. PICO DE COAÑA (Espagne) estime que la proposition de la délégation néerlandaise tendant à approuver la création du poste P-3 pour le Groupe de l'évaluation offre une solution satisfaisante. S'il s'agit d'une proposition officielle, la délégation espagnole est disposée à l'appuyer.

26. M. SWEGER (Suède) estime paradoxal que les délégations s'accordent à reconnaître l'importance de la tâche qui incombe au Groupe de l'évaluation mais ne sont pas disposées à lui accorder les ressources nécessaires pour mener cette tâche à bien. A l'heure actuelle, le Groupe de l'évaluation dispose d'un seul poste permanent d'administrateur, alors que dans d'autres institutions spécialisées qui ont entrepris des travaux en matière d'évaluation, trois à cinq personnes sont affectées à cette tâche. Le volume de travail du Département des affaires économiques et sociales internationales va s'accroître, comme l'a dit le Secrétaire général adjoint, et si la Commission n'approuve pas le poste D-1 et le poste P-3 proposés pour le Groupe de l'évaluation, les travaux de ce département important devront être ralentis dans d'autres domaines, ce qui serait fâcheux. C'est pourquoi la délégation suédoise pense, comme les délégations des autres pays nordiques, qu'il importe d'approuver la création des deux postes demandés par le Secrétaire général.

27. M. TOMMO MONTHE (République-Unie du Cameroun), rappelant qu'à sa dix-neuvième session le CPC a dégagé certaines notions importantes, notamment la conception d'un plan à moyen terme élaboré selon un processus déductif, note avec satisfaction qu'au paragraphe 6.8 de son premier rapport (A/34/7), le Comité consultatif a jugé bon d'approuver le reclassement d'un poste pour le Service des projections et des études prospectives. Comme le CPC a également souligné l'importance que revêtait l'évaluation dans le cycle de planification, il semblerait judicieux d'approuver toutes les ressources demandées pour le Groupe de l'évaluation, notamment le poste D-1 et le poste P-3, pour que le Groupe puisse s'acquitter de la tâche considérable qu'il devra assumer lorsque le nouveau plan sera élaboré. Estimant qu'il faut considérer les travaux du Bureau de la planification et de la coordination des programmes à la lumière des nouvelles directives du CPC, la délégation camerounaise se prononce donc en faveur des deux postes demandés.

28. Mme DORSET (Trinité-et-Tobago) dit que, bien que sa délégation souhaiterait suivre en toute occasion les recommandations du CCQAB et du CPC, où la Trinité-et-Tobago est d'ailleurs représentée, elle considère néanmoins que la Cinquième Commission doit pouvoir modifier leurs recommandations. Il est surprenant de noter que le Groupe de l'évaluation ne dispose pour le moment que d'un seul poste d'administrateur, comme il ressort du paragraphe 6.70 du projet de budget-programme. Si la Commission accorde à l'évaluation l'importance qui lui est due, trois postes d'administrateur pour ce groupe ne paraissent pas excessifs. Il semblerait que ce n'est pas le travail qui manque au Groupe de l'évaluation, avant même que le prochain plan à moyen terme ne soit amorcé, car le système des Nations Unies souffre de l'absence d'une évaluation efficace.

29. M. OKEYO (Kenya), s'associant aux observations faites par le représentant du Cameroun, souligne l'importance que le CPC accorde à l'évaluation des programmes du système. Le Groupe de l'évaluation, qui est de création très récente et n'a

(M. Okeyo, Kenya)

qu'un poste d'administrateur à l'heure actuelle, doit disposer des moyens voulus pour répondre à l'attente des Etats Membres et assumer les tâches qui lui incombent dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse des programmes. Il conviendrait d'approuver les deux postes nouveaux demandés, qui sont nécessaires pour appuyer le programme de planification que compte entreprendre le CPC. C'est pourquoi la délégation kényenne peut approuver sans réserve la demande relativement modeste du Secrétaire général et souscrire à la proposition des pays nordiques.

30. M. BUNC (Yougoslavie) déclare que sa délégation, qui accorde une grande importance aux activités du Bureau de la planification et de la coordination des programmes, reconnaît la nécessité de renforcer le Groupe de l'évaluation compte tenu des travaux du CPC et approuve les propositions du Secrétaire général. Il est toutefois indispensable qu'une définition claire des fonctions qui s'attachent aux deux nouveaux postes demandés soit soumise à la prochaine session du CPC et il faut espérer qu'il n'y aura pas chevauchement entre les activités du Groupe de l'évaluation et celles du Corps commun d'inspection.

31. M. DE FACQ (Belgique) dit que pour une fois la délégation belge n'appuiera pas la recommandation du Comité consultatif car elle estime que le programme d'évaluation du Département des affaires économiques et sociales internationales est extrêmement important.

32. M. PAL (Inde), notant que les recommandations du Comité consultatif sont fondées sur le rapport du CPC (A/34/38, cinquième partie) fait observer qu'au paragraphe 57 de ce rapport, il a été indiqué que les tâches qui remplaçaient la préparation d'un nouveau plan à moyen terme pour la période 1982-1985 n'entraîneraient pas une réduction des activités à entreprendre dans le cadre du sous-programme 5.1 susceptible de libérer des ressources qui pourraient être affectées au sous-programme relatif à l'évaluation. Il s'ensuit que, pour que l'évaluation continue à jouer un rôle actif, il faut approuver les effectifs que le Secrétaire général a demandés pour le Groupe de l'évaluation.

33. M. VAN NOUHUYS (Pays-Bas) fait observer qu'aucune délégation n'a contesté l'importance de la tâche qui incombe au Groupe de l'évaluation, et que la plupart d'entre elles ont jugé nécessaire de renforcer les effectifs de ce groupe. La question qui se pose est de savoir où trouver les effectifs supplémentaires nécessaires, compte tenu du volume de travail qui incombe au Bureau de la planification et de la coordination des programmes dans son ensemble. La délégation néerlandaise, quant à elle, pense que le Bureau dispose d'effectifs susceptibles d'être réaffectés pour assumer certaines des tâches confiées au Groupe de l'évaluation et elle opte pour une solution intermédiaire consistant à approuver la création d'un poste supplémentaire P-3 seulement. C'est une proposition qu'elle présente officiellement à la Commission.

34. Le PRESIDENT rappelle que la Commission est saisie de deux propositions. Celle qui a été présentée par le représentant de la Norvège au nom des pays nordiques tend à ce que la Commission approuve la création des postes D-1 et P-3 demandés par le Secrétaire général pour le Groupe de l'évaluation et, par conséquent, le crédit de 98 900 dollars en plus du crédit demandé par le Comité consultatif. La deuxième

/...

(Le Président)

proposition, qui est celle de la délégation néerlandaise, consiste à approuver la création du poste P-3 uniquement et donc à ajouter le crédit correspondant au crédit recommandé par le Comité consultatif. Conformément à l'article 131 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui stipule que si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, la Commission vote sur ces propositions selon l'ordre dans lequel elles ont été présentées, le Président invite la Commission à se prononcer sur la proposition des pays nordiques.

35. M. VAN NOUHUYS (Pays-Bas), rappelant qu'aux termes de l'article 131 la Commission peut décider de voter selon un ordre différent, suggère que la proposition des Pays-Bas soit mise aux voix avant celle des Etats nordiques car il paraît plus logique de voter d'abord sur la plus modeste des deux.

36. Le PRESIDENT dit que, le vote ayant déjà commencé, conformément à l'article 128 il est trop tard pour modifier l'ordre dans lequel les propositions sont mises aux voix et que les délégations ne peuvent que donner des explications de vote.

37. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que, fidèle à la position de principe qu'elle a adoptée à l'égard des recommandations du Comité consultatif et qu'elle a exposée à maintes reprises, la délégation soviétique ne peut approuver la proposition présentée par les délégations des pays nordiques.

38. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) fait savoir que sa délégation votera contre la proposition des pays nordiques non seulement pour les raisons qu'elle a déjà indiquées au cours du débat, mais également parce qu'elle aurait préféré que l'ordre dans lequel la Commission vote sur les propositions soit inversé afin de pouvoir mieux examiner la proposition néerlandaise.

39. M. BAMBA (Haute-Volta) rappelle que sa délégation a toujours suivi les recommandations du Comité consultatif, conformément à la politique d'austérité qu'applique la Haute-Volta aussi bien sur le plan national qu'au niveau de l'ONU. Toutefois, comme l'évaluation revêt une importance considérable et que le Secrétariat a indiqué que tout redéploiement interne de ressources en personnel ne pourrait qu'avoir des conséquences négatives sur ses travaux, la délégation voltaïque est favorable à la proposition présentée par les pays nordiques.

40. M. PEDERSEN (Canada) dit qu'il estime que la proposition néerlandaise offre un bon compromis, qui fournirait au Secrétaire général les ressources nécessaires au Groupe de l'évaluation, et qu'il votera contre la proposition norvégienne.

41. Par 61 voix contre 29, avec 14 abstentions, la proposition des pays nordiques tendant à approuver la création d'un poste D-1 et d'un poste P-3 demandés au paragraphe 6.70 du projet de budget-programme et l'ouverture du crédit correspondant de 98 900 dollars au chapitre 6 est adoptée.

42. M. PICO DE COAÑA (Espagne), expliquant son vote après le vote, déclare que si sa délégation a voté contre la proposition des pays nordiques, ce n'est pas qu'elle n'a pas conscience de l'énorme importance que revêt le Groupe de l'évaluation, dont elle continuera à suivre les travaux attentivement, mais parce qu'elle estime que la proposition néerlandaise constituait un bon compromis qui aurait pu être accepté.

43. M. BUJ-FLORES (Mexique), s'associant aux déclarations du représentant de l'Espagne dit qu'il aurait voté pour la solution de compromis présentée par les Pays-Bas.

44. M. MARTORELL (Pérou), souscrivant aux commentaires des orateurs précédents, indique que sa délégation, qui ne sous-estime aucunement l'importance du Bureau de la planification et de la coordination des programmes, a voté contre la proposition des Etats nordiques parce que celle des Pays-Bas offrait une solution plus satisfaisante.

45. Le PRESIDENT, à la demande du représentant de l'URSS, met aux voix le crédit prévu pour le chapitre 6 (Département des affaires économiques et sociales internationales) du projet de budget-programme pour 1980-1981. Après déduction du crédit demandé pour le programme d'activité 4 du chapitre 6 (Science et technique), que la Commission examinera ultérieurement, et compte tenu des crédits que la Cinquième Commission vient d'approuver pour la création des postes D-1 et P-3 pour le Groupe de l'évaluation en sus du crédit recommandé par le Comité consultatif, le crédit total prévu pour le chapitre 6 s'élève à 38 072 100 dollars.

46. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques), expliquant son vote avant le vote, dit que sa délégation, préoccupée par le fait que la Commission a encore une fois modifié une recommandation pleinement justifiée du Comité consultatif, et fidèle à sa position de principe selon laquelle elle refuse de financer les postes inscrits au budget ordinaire alors qu'ils étaient antérieurement financés par des fonds extra-budgétaires, ne peut approuver le crédit demandé pour le chapitre 6.

47. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation s'abstiendra lors du vote, d'une part parce qu'elle est opposée à l'inscription au budget ordinaire de postes antérieurement financés par des fonds extra-budgétaires qui est proposée dans le cadre du programme "Statistiques" (par. 6.58 à 6.61 du projet de budget-programme) et d'autre part parce qu'elle désapprouve le reclassement de poste proposé au paragraphe 6.15; elle espère enfin que lors de l'examen du budget en deuxième lecture, elle recevra les renseignements qu'elle a demandés.

48. Par 88 voix contre 9, avec 8 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 38 072 100 dollars au chapitre 6 est approuvée en première lecture.

49. M. LÖSCHNER (République fédérale d'Allemagne), expliquant son vote, dit qu'il a approuvé l'ouverture du crédit demandé pour l'ensemble du chapitre 6 compte tenu de l'importance que la communauté internationale, pays en développement comme pays développés, y attache, mais continue de penser que la Commission ne devrait pas s'écarter des recommandations du Comité consultatif.

/...

50. M. PICO DE COAÑA (Espagne) dit que sa délégation a voté pour le crédit prévu pour le chapitre 6 dans son ensemble car ce chapitre est extrêmement important mais aurait préféré la proposition présentée par la délégation néerlandaise au sujet des postes demandés pour le Groupe de l'évaluation.

51. M. BUNC (Yougoslavie) dit qu'il a voté pour le chapitre 6, qui revêt une grande importance, mais espère que le CPC obtiendra une description plus précise des activités de ce programme l'année suivante.

52. M. BLACKMAN (Barbade) indique que sa délégation a voté pour la proposition des pays nordiques ainsi que pour l'ouverture du crédit demandé pour l'ensemble du chapitre 6 car elle considère que la Cinquième Commission doit pouvoir s'écarter des recommandations du Comité consultatif lorsque cela se justifie. Elle n'aurait pas voté pour la proposition néerlandaise, car ce qui importe ce n'est pas de parvenir à une solution de compromis mais de donner au Groupe de l'évaluation tous les instruments qui lui sont nécessaires pour accomplir sa tâche.

Création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales (A/34/380, A/34/7/Add.2; A/C.5/34/5)

53. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que les observations présentées par le Comité consultatif dans le document A/34/7/Add.2 sont sans équivoque. Ainsi qu'il l'indique au paragraphe 11 de son rapport, le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Corps commun d'inspection, qui a été acceptée par le Secrétaire général, à savoir que, sous réserve de la disponibilité de contributions volontaires supplémentaires, le projet pilote touchant le Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information devrait être prolongé d'une année supplémentaire et l'Assemblée générale devrait revoir la question à sa trente-cinquième session. Le Comité consultatif appelle par ailleurs l'attention de la Cinquième Commission sur le paragraphe 1 de la section II de la résolution 33/116 A.

54. M. BUJ-FLORES (Mexique) rappelle que le Corps commun d'inspection a estimé que, pour évaluer l'efficacité du Groupe des systèmes d'information, la seule solution consistait à lui permettre de fonctionner pendant une année supplémentaire, de façon que l'Assemblée générale puisse prendre une décision définitive à ce sujet à sa trente-cinquième session (A/34/380, par. 20). Il a été indiqué que le Groupe ne constituerait pas une charge pour le budget ordinaire de l'Organisation, dans la mesure où il est prévu de mobiliser des fonds extra-budgétaires pour cette année supplémentaire. Pour toutes ces raisons, le Comité consultatif recommande de prolonger d'un an le fonctionnement du Groupe au paragraphe 11 de son rapport (A/34/7/Add.2). La délégation mexicaine a relevé en particulier que, comme le mentionne le Comité consultatif dans ce même paragraphe, l'Organisation ne prenait pas d'engagement quant à l'inscription ultérieure au budget ordinaire des dépenses relatives au fonctionnement du Groupe. La délégation mexicaine propose donc officiellement que la Commission approuve la recommandation du Comité

(M. Buj-Flores, Mexique)

consultatif en autorisant, sous réserve de la disponibilité de contributions volontaires supplémentaires, la prolongation pour une année supplémentaire du Groupe des systèmes d'information du Département des affaires économiques et sociales internationales.

55. M. PEDERSEN (Canada) dit que son pays a appuyé la mise en place et l'exploitation du Groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales en lui allouant du temps machine ainsi que les services d'un expert. La délégation canadienne souscrit aux observations du Corps commun d'inspection, selon lesquelles le système doit fonctionner pendant près d'une année avant que son utilité puisse être démontrée. Cette recommandation a été acceptée par le Secrétaire général ainsi que par le Comité consultatif, sous réserve de la disponibilité de contributions volontaires supplémentaires. L'Assemblée générale aurait alors à décider, à sa trente-cinquième session, si l'on doit poursuivre ou non ce projet. A cet égard, le Canada est heureux d'annoncer qu'il est disposé à fournir jusqu'à 25 000 dollars pour aider à financer ce projet, à condition que l'Organisation et d'autres contributeurs prennent en charge le solde du montant nécessaire à la prolongation du projet pendant une année supplémentaire.

56. Cependant, le Canada ne versera cette contribution que si le Secrétariat prend un certain nombre de mesures essentielles à l'évaluation du projet. Ces mesures sont les suivantes : le Secrétariat préparera une brochure d'information, concise mais complète, comportant un échantillon des Développement Information Abstracts, qu'elle enverra à toutes les missions à New York, aux gouvernements, aux organismes de l'ONU ainsi qu'aux établissements de recherche intéressés. Le Secrétariat prendra contact avec un certain nombre de gouvernements afin d'obtenir leurs vues sur le Groupe des systèmes d'information.

57. La délégation canadienne espère que l'on parviendra à mobiliser les fonds supplémentaires qui sont nécessaires à la prolongation du projet. Il serait regrettable que les ressources humaines et matérielles consacrées à ce projet l'aient été en vain d'autant que, d'après les premières évaluations que l'on peut en faire, ce projet devrait s'avérer très utile, aussi bien pour les pays bénéficiaires que pour les pays donateurs. C'est pourquoi la délégation canadienne appuie la proposition présentée par la délégation mexicaine.

58. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que, depuis l'adoption de la résolution 33/116, le Secrétaire général n'est pas parvenu à prouver la nécessité ni l'utilité du Groupe des services documentaires. Il n'est pas parvenu non plus à assurer la compatibilité entre le Groupe des services documentaires et d'autres unités telles que le Système d'information bibliographique de l'ONU et le Service du traitement électronique de l'information.

/...

(M. Palamarchuk, URSS)

59. La délégation soviétique n'approuve pas la recommandation présentée par le Corps commun d'inspection au paragraphe 30 de son rapport, selon laquelle il faut attendre encore un an avant de pouvoir évaluer valablement le Groupe des services documentaires, en fonction de l'utilisation qui en sera faite. A cet égard, il faut rappeler qu'à la trente-deuxième session, le Comité consultatif avait fort justement recommandé (document A/32/256/Add.1) de procéder provisoirement au recrutement du personnel nécessaire pour publier des documents présentant un intérêt particulier parmi les 20 000 documents qui s'étaient accumulés. C'est en se fondant sur ce travail que l'on aurait pu prendre une décision quant à la nécessité de créer un système d'information spécial. En tout état de cause, c'est le Groupe des services documentaires qui aurait dû se charger de ce travail. Or, cette recommandation n'a pas été respectée. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 26 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/5), la qualité des documents ne peut servir de critère pour exclure un document du système.

60. En d'autres termes, plutôt que d'établir au préalable l'utilité du système et de le créer ensuite, le Secrétariat et le Corps commun d'inspection proposent de créer d'abord le système et d'essayer par la suite d'en prouver l'utilité. La délégation soviétique s'étonne que le Comité consultatif ait oublié la recommandation pertinente qu'il avait faite à la trente-deuxième session, et appuie la proposition du Corps commun d'inspection. Le Corps commun propose en outre de déterminer l'utilité des documents en fonction de la fréquence avec laquelle les utilisateurs les demandent. C'est là un critère contestable, dans la mesure où il ne tient pas compte de la teneur de ces documents. On peut prévoir en outre que, une fois que le Groupe des services documentaires commence à fonctionner, il est normal que les utilisateurs s'y intéressent, par simple curiosité. Le seul critère valable en la matière n'est certainement pas le nombre des documents demandés mais bien l'utilisation effective qui en est faite.

61. La délégation soviétique note par ailleurs que le Groupe commence à assumer des fonctions qui ne lui avaient pas été assignées au moment de sa création, notamment la coordination des activités d'autres systèmes d'information. Elle est également préoccupée par le fait que l'on ait voulu changer la dénomination de ce Groupe, pour l'appeler "Groupe des systèmes d'information".

62. La délégation soviétique a le sentiment que les activités du Groupe des services documentaires sont inutiles et que, même si on les poursuit pendant un an, on ne parviendra pas à prouver leur utilité, surtout si l'on se fonde sur les critères proposés par le Corps commun d'inspection. Il serait donc dangereux de se prononcer aussi rapidement sur la recommandation proposée, d'autant plus que les activités du Groupe des services documentaires ont le grave inconvénient de faire double emploi avec celles de la bibliothèque de l'ONU et du Service de traitement de l'information et d'exiger des effectifs qui pourraient être affectés à des tâches essentielles. La délégation soviétique est opposée à ce que le Groupe poursuive ses activités, qu'elles soient financées par des contributions volontaires ou non. On a déjà essayé d'inscrire au projet de budget-programme pour 1980-1981 une partie des dépenses de ce Groupe. Par principe, la délégation soviétique ne participe ni ne participera au financement de postes précédemment imputés sur des fonds extra-budgétaires qui seraient inscrits au budget ordinaire de l'Organisation après le 1er janvier 1978.

63. M. SWEGER (Suède) rappelle que sa délégation s'était prononcée l'an dernier en faveur de la création du Groupe des services documentaires en raison de l'utilité "potentielle" qu'il pouvait présenter, et que cette utilité devient de plus en plus évidente. En conséquence, la délégation suédoise souscrit à la recommandation du Corps commun d'inspection et du Comité consultatif, tendant à prolonger d'un an les activités du Groupe, afin de soumettre celui-ci à un véritable essai pratique.

64. Lorsque cette question avait été examinée pour la première fois en 1976, il avait été convenu que la période d'essai pendant laquelle il serait fait appel à des contributions volontaires serait de trois ans. C'est dans ces conditions que le Gouvernement suédois avait fait une contribution volontaire en 1977. Il serait regrettable que l'on mette fin au projet sans pouvoir l'évaluer valablement.

65. La délégation suédoise est heureuse d'apprendre que le Canada se propose de verser une contribution volontaire. Le Secrétaire général devrait s'efforcer de mobiliser les fonds qui restent à trouver, d'un montant somme toute modeste. Il faut espérer que l'Assemblée générale prendra une décision, à la prochaine session, en ce qui concerne l'inscription des dépenses du Groupe au budget ordinaire. La délégation suédoise attend avec un vif intérêt le rapport complet qui sera présenté à ce sujet à la prochaine session.

66. M. BUNC (Yougoslavie) dit que sa délégation appuie la proposition présentée par le Secrétaire général. En examinant les annexes du document A/C.5/34/5, on peut constater que le Groupe des systèmes d'information est l'un des plus économiques et des plus productifs, et il faut espérer que l'on parviendra à harmoniser ses activités avec celles du système d'information de la bibliothèque de l'ONU. La délégation yougoslave souhaiterait disposer d'un organigramme de l'ensemble du système d'information des Nations Unies, afin de voir la place qu'y occupe ce Groupe. Conformément à la résolution 32/197 relative à la restructuration, il serait souhaitable que ce Groupe soit rattaché au Bureau du Directeur général.

67. M. DE FACQ (Belgique) dit que le Groupe des systèmes d'information est chargé de diffuser des informations aussi bien dans le système des Nations Unies qu'à l'extérieur. La délégation belge s'inquiète de la prolifération des systèmes et des petits groupes d'information au sein de l'ONU. Il existe dans le Département de l'information une division qui s'occupe de l'information économique et sociale. Quels sont les liens entre le Groupe des systèmes d'information et cette division?

68. M. ANGELIDES (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) se félicite que l'ONU cherche à mieux faire connaître les informations sur le développement économique et social contenues dans des documents non publiés. L'UNESCO est particulièrement satisfaite de la méthodologie employée pour mettre sur pied le Système d'information pour le développement, qui suit de très près les principes établis dans le cadre du programme UNISIST.

/...

(M. Angelides)

69. L'UNESCO coopère étroitement, dans le cadre de ce programme, avec d'autres systèmes d'information internationaux, tels que le Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles (AGRIS) et le Système international de documentation nucléaire (INIS); au cours des deux dernières années, l'UNESCO a collaboré avec l'ONU en vue de réviser le "Macrothesaurus", qui a été adopté par le Système d'information pour le développement. L'UNESCO a également participé, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, à une étude de faisabilité sur le programme DEVSIS/Afrique, qui sera compatible avec le Système d'information pour le développement. Enfin, l'UNESCO constate avec satisfaction que le Système d'information pour le développement a retenu le programme MINISIS, qui est compatible avec le Réseau intégré des systèmes informatiques (ISIS) que l'UNESCO met à la disposition des organismes de l'ONU. L'UNESCO se réjouit à la perspective de participer à la mise à l'essai du Système d'information pour le développement dans les mois à venir.

70. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation appuie la proposition présentée par la délégation mexicaine, à laquelle elle souhaite ajouter une recommandation tendant à ce que, dans les années à venir, on surveille attentivement l'utilisation du projet au moyen de méthodes statistiques éprouvées, ainsi que le mentionne le Corps commun d'inspection au paragraphe 19 de son rapport (A/34/380). Par ailleurs, le Corps commun mentionnait, au paragraphe 26 du même rapport, que "même à ce stade avancé, il serait utile que le système proposé soit soumis au Bureau interorganisations pour les systèmes d'information pour examen et commentaires, tant sur le plan général que du point de vue particulier de sa compatibilité avec les systèmes existants". La délégation des Etats-Unis propose que cet examen soit effectué dans les plus brefs délais et que les résultats en soient publiés, sous la forme d'un document de l'Assemblée générale, au milieu de l'été 1980 au plus tard, de façon que les Etats Membres puissent en prendre connaissance avant d'examiner le rapport que présentera le Secrétaire général à la trente-cinquième session.

71. M. RIPERT (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales) dit que la prolongation du projet pilote pour une année supplémentaire paraît justifiée et sera mise à profit. Le Secrétariat préparera la brochure demandée par le représentant du Canada et la communiquera aux Etats Membres et à diverses organisations. Il prendra par ailleurs les contacts nécessaires avec un certain nombre d'Etats Membres - pays développés et en développement - afin de leur permettre d'évaluer par eux-mêmes l'utilité et l'intérêt du système. De la même façon, le Secrétariat consultera le Bureau interorganisations, comme le demande le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

72. En ce qui concerne l'harmonisation avec le système utilisé par la bibliothèque de l'ONU, des mesures ont déjà été prises pour éviter les doubles emplois et pour faciliter l'accès aux deux systèmes.

(M. Ripert)

73. En réponse aux préoccupations exprimées par le représentant de l'Union soviétique, M. Ripert précise que les tâches de coordination confiées au Groupe des systèmes d'information ne dépassent pas le cadre du Département. Cela étant, il est essentiel d'assurer une coordination entre le Groupe des systèmes d'information et les systèmes des commissions économiques régionales, des autres départements du Secrétariat et des autres organismes de l'ONU. Le Groupe entend également participer au développement d'un réseau de systèmes documentaires. En outre le système du Groupe est compatible avec celui établi récemment à l'Institut des sciences sociales de Moscou.

74. Le Secrétariat doit trouver des contributions volontaires supplémentaires pour financer le projet pendant l'année à venir. L'annonce de contribution faite par le représentant du Canada est particulièrement bienvenue, et des consultations se poursuivent avec d'autres Etats Membres.

75. Le PRESIDENT rappelle que le représentant du Mexique propose à la Cinquième Commission d'autoriser, ainsi que le recommande le Comité consultatif, et sous réserve de la disponibilité de contributions volontaires supplémentaires, la prolongation pour une année supplémentaire du projet pilote touchant le Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information. Par ailleurs, le représentant des Etats-Unis d'Amérique propose que l'on surveille attentivement le fonctionnement du projet au moyen de méthodes statistiques éprouvées, qu'on le soumette pour examen et commentaires au Bureau inter-organisations pour les systèmes d'information (BIO) et que le BIO présente un rapport à ce sujet le 1er août 1980 au plus tard.

76. M. BUJ-FLORES (Mexique) accepte que le texte présenté par le représentant des Etats-Unis d'Amérique soit incorporé à sa proposition.

77. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande qu'il soit procédé à un vote.

78. Par 78 voix contre 9, avec une abstention, la proposition présentée par le représentant du Mexique, telle qu'elle a été modifiée par le représentant des Etats-Unis, est adoptée.

La séance est levée à 13 h 25.